

COMMUNE d'OUZOUER SUR TREZEE

COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 MAI 2020 à 16 h 00

Sous les présidences respectives de M. Massé, Maire sortant,
de Monsieur Scherer, doyen d'âge et de M. Gervais, nouveau Maire

Secrétaire de séance : Mme Lisa GUILLARD

1/ INSTALLATION DU NOUVEAU CONSEIL MUNICIPAL

La séance a été ouverte sous la Présidence de M. Guy Massé, Maire, qui a précisé que la séance n'était pas à huis clos mais sans public et avec diffusion sonore en extérieur. Après avoir remercié ses adjoints et eu une pensée pour les victimes du Covid-19, il a procédé à l'appel nominal et donné les résultats constatés au procès-verbal des élections qui se sont déroulées le dimanche 15 mars 2020.

La liste unique conduite par Monsieur Denis GERVAIS – tête de liste de « Pour Ouzouer avec bon sens » - a recueilli 276 suffrages et a obtenu 15 sièges.

Sont élus :

M. Denis GERVAIS
Mme Valérie CAILLAUT
M. Philippe SCHERER
Mme Michèle MARTEAU BOUESSAY
M. Patrick LELOUVIER
Mme Maud BRUNET
M. Sébastien DAUPLEIX
Mme Emilie BOURY
M. Pascal VATAN
Mme Lisa GUILLARD
M. Fabrice COBO
Mme Francine MOLINET
M. Benoit SAVOLDELLI
Mme Angélique DEMBELE
M. Sylvain CHARRON

M. Guy Massé, après avoir indiqué que c'est la dernière fois qu'il prend la parole en tant que Maire de Ouzouer sur Trézée, a félicité les membres élus et leur a souhaité bonne chance pour leur mandat puis il a cédé la présidence du Conseil Municipal au doyen de l'Assemblée, Monsieur Philippe SCHERER, en vue de procéder à l'élection du Maire.

2/ Le Conseil Municipal a procédé à l'élection du Maire (1 candidature) dont les résultats sont les suivants :

M. Denis GERVAIS	14 voix
Bulletin blanc	1

M. Denis GERVAIS ayant obtenu la majorité absolue des voix a été proclamé Maire et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

Monsieur Denis GERVAIS a pris la présidence et remercié l'Assemblée.

3/ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a fixé à quatre le nombre des Adjoints admis à siéger en son sein.

4/ Le Conseil Municipal a procédé à l'élection des Adjoints (1 liste) dont les résultats sont les suivants :

– Liste « Philippe Scherer »,	14 voix
- Bulletin blanc	1

La liste « Philippe Scherer », ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés en qualité d'adjoints au maire :

M. Philippe SCHERER	1er adjoint au Maire
Mme Michèle MARTEAU-BOUESSAY	2 ^e adjoint au Maire
M. Patrick LELOUVIER	3 ^e adjoint au Maire
Mme Valérie CAILLAUT	4 ^e adjoint au Maire

Conformément à la loi n°2015-366 du 31 mars 2015, Monsieur le Maire a donné lecture de la Charte de l'élu local prévue à l'article L.1111-1-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

5/ Le conseil municipal a approuvé, à l'unanimité le montant des indemnités des élus aux taux maximaux suivants :

51.6 % de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'exercice effectif des fonctions de Maire
19,8% de l'indice brut terminal de la fonction publique pour l'exercice effectif des fonctions d'Adjoint au Maire avec délégation.

6/ Le Conseil Municipal, à l'unanimité, a délégué au Maire pour la durée du mandat, les pouvoirs figurants à l'article L122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

7/ le Conseil Municipal a voté à l'unanimité la composition des commissions municipales comme suit :

Finances-Budget-Economie-Tourisme-Communication-Protection des données

Michèle MARTEAU-BOUESSAY – Valérie CAILLAUT—Fabrice COBO—Sébastien DAUPLEIX—
Angélique DEMBELE—Patrick LELOUVIER—Philippe SCHERER

Affaires familiales, scolaires et sociales—Jeunesse—Logements

Valérie CAILLAUT—Emilie BOURY—Maud BRUNET—Angélique DEMBELE—Michèle MARTEAU-BOUESSAY— Pascal VATAN

Travaux-Urbanisme-Secteur associatif

Philippe SCHERER—Emile BOURY—Maud BRUNET—Sébastien DAUPLEIX—Lisa GUILLARD—Patrick LELOUVIER—
Francine MOLINET—Benoit SAVOLDELLI—Pascal VATAN

Voirie-Chemins ruraux

Patrick LELOUVIER—Sylvain CHARRON—Fabrice COBO—Benoit SAVOLDELLI — Philippe SCHERER

8/ Affaires diverses

Monsieur le Maire a indiqué que les réunions devaient se tenir de préférence en visio conférence.

M. Charron souhaite savoir s'il serait possible d'assister aux commissions dont on n'est pas membre, Monsieur le Maire répond que oui.

Monsieur le Maire a évoqué la distribution des masques fournis par le Département et Mme Dembélé a proposé à ce que des permanences soient mises en place.

Il a rappelé la gestion des personnes vulnérables conduite par Mme Anne Leclercq

*Le Maire,
Denis Gervais*